



DISCOURS

*Prononcé par LE ROI, dans l'Assemblée
Nationale, le 30 Septembre 1791.*

Case

folio

Fnc

26922

MESSIEURS, après l'achèvement de la Constitution, vous avez fixé ce jour pour le terme de vos travaux. Il eût peut-être été à désirer que cette session se prolongeât encore quelque temps, pour que vous pussiez vous-mêmes essayer, pour ainsi dire, votre ouvrage, & ajouter à vos travaux ceux qui, déjà préparés, n'avoient plus besoin que d'être perfectionnés par les lumières de l'Assemblée, ou ceux dont la nécessité se feroit fait sentir à des Législateurs éclairés par l'expérience de près de trois années. Mais vous avez sûrement pensé qu'il importoit de mettre le plus petit intervalle possible entre l'achèvement de la Constitution & la fin des travaux du Corps constituant, afin de marquer avec plus de précision par le rapprochement, la différence qui existe entre les fonctions d'une assemblée constituante & les devoirs des législatures.

Après avoir accepté la Constitution que vous avez donnée au royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle de forces & de moyens, pour assurer aux loix le respect & l'obéissance qui leur sont dûs.

J'ai notifié aux Puissances étrangères mon acceptation de

cette Constitution, & je m'occupe & m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au dehors la sûreté & la tranquillité du royaume. Je ne mettrai pas moins de vigilance & de fermeté à faire exécuter la Constitution au dedans, & à empêcher qu'elle soit altérée.

Pour vous, Messieurs, qui dans une longue & pénible carrière avez montré un zèle infatigable dans vos travaux, il vous reste encore un devoir à remplir lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet empire; c'est d'éclairer vos concitoyens sur le véritable esprit des loix que vous avez formées pour eux, d'y rappeler ceux qui les méconnoissent, d'épurer, de réunir toutes les opinions par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre & de la soumission aux loix.

En retournant dans vos foyers, Messieurs, vous serez les interprètes de mes sentimens auprès de vos concitoyens. Dites-leur bien à tous que leur Roi sera toujours leur premier & leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne peut être heureux qu'avec eux & par eux; & que l'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réuffi fera ma plus douce récompense.

Imprimé par ordre du Directoire du Département de la Meuse, sur la copie à lui adressée par le Ministre de l'intérieur.

A BAR-LE-DUC, chez BRIFLOT, Imprimeur
du Département de la Meuse.